

Itinérances spirituelles : mises en récit du voyage intérieur (XV^e-XVIII^e siècle)

Actes du colloque international de Bordeaux,
organisé les 26, 27 et 28 novembre 2014
par les laboratoires CLARE (EA 4593, Université Bordeaux Montaigne)
et BABEL (EA 2649, Université de Toulon)

Réunis par Inès Kirschleger et Françoise Poulet



HONORÉ CHAMPION
PARIS

HÉTÉROTOPIES DES GALÉRIENS PROTESTANTS

Sous le règne personnel de Louis XIV, de 1680 à 1715, 35 000 hommes furent condamnés aux galères, dont 4 % étaient des forçats protestants, soit quelques 2000 hommes selon les estimations de Pierre Rolland¹. Les délits imputés aux protestants, et qui les rendaient passibles à perpétuité de cette peine afflictive et infamante, étaient essentiellement de trois ordres. Ils étaient accusés de délit de fuite, de délit d'assemblée, et enfin, « du port d'armes » contre leur roi légitime, surtout à partir de 1702 lorsqu'éclata en Cévennes la guerre des Camisards². Dans les trois cas, il s'agissait d'actes criminels ou rendus tels par l'édit de Fontainebleau du 17 octobre 1685, qui révoqua celui de Nantes. De nos jours, on pourrait estimer les tentatives de fuite et les cultes clandestins moins graves que la résistance armée (et sur celle-ci les avis des protestants, voire des galériens eux-mêmes, étaient très partagés), mais, à la Révocation, comme on sait, les réformés furent frappés d'une double interdiction : interdiction de tout exercice religieux d'une part, et, d'autre part, interdiction de quitter le royaume. Par conséquent, même ceux qui n'agissaient qu'en fonction de « cette malheureuse liberté de conscience », pour reprendre l'expression de l'évêque de Comminges (Gilbert de Choiseul du Plessy-Praslain)³, même ceux-là, s'ils étaient pris en flagrant délit, basculèrent dans l'infamie. « Nous étions des criminels d'État », dit Jean Marteilhe, ce fils d'une honnête famille de Bergerac, arrêté, emprisonné et condamné aux galères le 22 novembre 1701, parce qu'il avait été appréhendé « sur les frontières sans passeport »⁴.

¹ Pierre Rolland, « Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants) 1680-1775 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, n° 158, 2012, p. 62.

² Selon les lettres des années 1685-1688 du ministre de la marine citées dans la « Préface » de Jean Marteilhe, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, éd. A. Zysberg, Paris, Mercure de France, 1989, p. 25.

³ L'expression est peut-être de toute l'Assemblée du Clergé au nom de laquelle Gilbert de Choiseul du Plessy-Praslain présenta la *Remonstrance du clergé de France, faite au Roi, la Reine Régente sa mère présente*, Paris, Antoine Vitré, 1651, p. 8.

⁴ Jean Marteilhe, *Mémoires [...]*, *op. cit.*, p. 89 ; Gaston Tournier, *Les Galères de France et les galériens protestants des XVII^e et XVIII^e siècles* [1943-1949], Montpellier, Presses du Languedoc, 1984, 3 t. en 2 vol., II/3, p. 33.

Ce sont les propres termes de la lettre du secrétaire d'État (Louis II Phélypeaux, marquis de La Vrillière) chargé des affaires des Églises réformées, lettre rédigée évidemment de la part du roi, et donc sans appel. Sans appel sur le plan juridique, mais non pas sur le plan symbolique, comme nous allons le voir.

L'exercice du pouvoir « ne passe pas uniquement par la répression », comme l'a fort bien dit Michelle Perrot, mais aussi par « l'organisation des espaces »⁵. Cette remarque concerne la division sexuée du monde, mais elle vaut aussi pour la division confessionnelle de l'ancienne France. À l'époque de la Révocation, la destruction des temples réformés privait non seulement les protestants de leurs lieux de culte, mais elle réorganisait aussi l'espace du royaume, éliminant des villes et villages, voire du paysage français, toute trace matérielle d'une minorité que les pouvoirs en place jugeaient « hérétique ». Quant à ceux qui osaient braver ce pouvoir unificateur, il fallait en faire de même ; la réclusion criminelle à perpétuité les tenait donc hors d'un espace géopolitique réorganisé en un royaume tout catholique. Il s'agissait d'une exclusion qui opérait tant sur le plan physique que sur le plan symbolique, étant donné qu'une condamnation aux galères était synonyme de mort civile. Néanmoins, seul un faible pourcentage des protestants appréhendés lors d'un culte clandestin ou sur les frontières sans passeport fut envoyé aux galères. Si les arrestations étaient nombreuses, beaucoup de ces infortunés furent relâchés sans jugement, après un emprisonnement humiliant et au prix d'une abjuration. En revanche, l'on avait tendance à s'acharner sur ceux dénommés « opiniâtres », c'est-à-dire ceux qui toisaient leurs juges et résistaient à toute tentative pour les faire abjurer. Ainsi, comme le remarque André Zysberg, « au moyen d'une étonnante perversion de l'institution, les galères devenaient une machine à réduire les huguenots récalcitrants »⁶. Et, là aussi, il s'agissait d'une organisation de l'espace, en l'occurrence, celui de l'univers carcéral des galères.

Les galères de France participaient de la politique de la gloire du Roi Soleil, déployant le long des côtes de la Méditerranée, d'avril à novembre,

⁵ Michelle Perrot, « Pouvoir des hommes, puissance des femmes, l'exemple du XIX^e siècle », dans *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, p. 213.

⁶ A. Zysberg, « Préface » de J. Marteilhe, *Mémoires [...]*, *op. cit.*, p. 26 ; et André Zysberg, « Convertir et punir sous le règne de Louis XIV : l'exemple des galériens protestants », dans *La Conversion au XVII^e siècle. Actes du XI^e colloque du Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle*, éd. Louise Godard de Donville, Marseille, Université de Provence, 1983, p. 130.

sa splendeur et sa puissance. «La galère est un char de triomphe», écrivait en 1669 Nicolas Arnoul, premier intendant des galères, et «il n'y a rien qui sente tant son souverain que ces bâtiments, la poupe un peu relevée, et sous vos pieds trois cents esclaves enchaînés; les empereurs romains ne triomphaient pas avec tant»⁷. Notons au passage la métaphore du char triomphant qui transforme le bagne et son ignominie en instrument de glorification du pouvoir souverain. Mais ce faste princier n'était qu'un des aspects d'un univers carcéral qui était en réalité un espace pluriel, conçu comme un théâtre punitif, parfois itinérant, qui mettait en scène la sanction pénale d'un pouvoir qui se voulait absolu. En amont des galères, il y avait la prison; le procès et la sentence; la cérémonie du ferrement dans la cour de la prison (comprenant le rivetage au cou d'un collier de fer; la formation de couples de forçats au moyen d'une première chaîne rattachée à ce collier; la création d'un cordon au moyen d'une deuxième grande chaîne reliant les couples ainsi formés); et, enfin, le départ à pied des différentes villes de France de la grande chaîne vers Marseille, un voyage éprouvant, souvent mortel, qui durait des semaines⁸. En aval, il y avait la distribution de la garde-robe du galérien, le marquage au fer rouge avec les lettres GAL, et le rasage obligatoire du crâne⁹. Ensuite, la rame pour les plus robustes que l'on enchaînait à leur banc; mais aussi l'hôpital où on envoyait les infirmes, les vieillards, et les victimes éventuelles de la bastonnade (cet affreux châtiment que l'on infligeait au moyen d'un cordage goudronné sur le torse nu des suppliciés); ou, enfin, l'incarcération dans un des cachots de Marseille où les conditions de détention étaient atroces. On pourrait s'arrêter longuement sur l'inhumanité de cet espace pluriel et punitif des galères, comme d'ailleurs sur les souffrances infligées aux protestants pris dans son engrenage. Mais ce n'est pas tant la violence de ce système carcéral qui me fascine que la façon dont les forçats protestants ont su la reconfigurer de sorte que leur avilissement devienne paradoxalement mobilisateur. Il s'agit surtout de stratégies et tactiques de présentation et de représentation qui pourraient se résumer en un mot: hétérotopie. Me voici au cœur de mon propos.

⁷ Cité par Marc Vigié, *Les Galériens du roi (1661-1715)*, Paris, Fayard, 1985, p. 27 (qui écrit «chant» pour «char», ce qui n'a pas de sens, étant donné la métaphore du char triomphant); cité aussi par A. Zysberg, «Préface» de J. Marteilhe, *Mémoires [...]*, *op. cit.*, p. 23.

⁸ J. Marteilhe, *Mémoires [...]*, *op. cit.*, p. 190; M. Vigié, *Les Galériens du roi*, *op. cit.*, p. 135-159; A. Zysberg, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748)* [1987], Paris, Seuil, 1991, p. 11-44.

⁹ A. Zysberg, *Les Galériens [...]*, *op. cit.*, p. 7, 45-59.

L'hétérotopie, comme son étymologie grecque l'indique, est un espace autre, un lieu différent de celui où l'on vit. Il s'agit, comme on sait, d'un concept élaboré par Michel Foucault pour désigner des espaces réels construits comme autres en son sein par une société donnée¹⁰. Et Foucault de citer comme exemples d'hétérotopie le cimetière ou la maison de repos, la clinique et la prison. Le baignoire flottant des galères de France est donc une hétérotopie, puisqu'il s'agissait d'une mise à l'écart dans un lieu autre de ces sujets du roi dont le comportement était jugé déviant par rapport à la norme exigée. Deux aspects de ce concept foucauldien sont à retenir ici. D'abord, l'hétérotopie est « une espèce de contestation à la fois mythique et réelle » du monde où l'on vit. Ensuite, partant des exemples du théâtre, du cinéma et du jardin, Foucault considère que « l'hétérotopie a le pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont en eux-mêmes incompatibles »¹¹. Or, même si les forçats protestants ne pouvaient évidemment pas employer ce concept foucauldien pour nommer leur expérience, ils vivaient l'hétérotopie au jour le jour, et ils la pensaient à leur manière. L'hypothèse que je veux explorer ici est double. D'une part, je vais essayer de démontrer que la culture religieuse des forçats protestants leur permettait une poétisation de l'univers carcéral des galères, poétisation qui était une contestation à la fois mythique et réelle de la société qui les avait mis à l'écart. Et d'autre part, je veux faire voir que cette hétérotopie poétisée est aussi le lieu d'une juxtaposition d'espaces en eux-mêmes incompatibles, dont certains sont aussi hétérotopiques, juxtaposition qui sert à repenser l'hétérotopie carcérale et à en modifier radicalement le sens. En un mot, ou plutôt en deux mots, il va s'agir d'hétérotopies inversées.

Pour accéder à ce monde impitoyable, je veux dire à ce que pouvait être l'expérience subjective d'une condamnation aux galères, il faut passer par les écrits des forçats protestants ou portant sur eux. Ils sont essentiellement de trois ordres. Tout d'abord, les lettres que ces forçats réussissaient à écrire et à envoyer, non sans beaucoup de peine, à leurs proches, à leur ancien pasteur, ou bien à tous ceux et celles qui ont très vite mis en place un réseau de soutien s'étendant sur toute l'Europe protestante. Ensuite, les listes des noms des condamnés avec une petite

¹⁰ Michel Foucault, « Des espaces autres », conférence du 14 mars 1967 donnée au Cercle d'études architecturales, *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 46-49 ; publiée en ligne sous le titre « Des espaces autres (1967), hétérotopies », <http://libertaire.free.fr/Foucault12.html>.

¹¹ *Ibid.*

biographie, mais aussi les mémoires (par exemple, de la terrible bastonnade endurée par certains en 1700), dont l'objectif était de laisser une trace¹². Enfin, la création à partir de ces écrits de portraits et histoires publiés par un tiers, en l'occurrence un pasteur, qui lui-même n'était pas captif, mais qui faisait office de publiciste, disséminant dans toute l'Europe cette image à rebours du prétendu char de triomphe des galères louis-quatorziennes dans l'idée de faire pression pour obtenir la libération des forçats protestants. Il faut donc distinguer entre deux sortes d'écrits : d'une part, ceux produits pendant la captivité et envoyés depuis cet univers carcéral, et, d'autre part, ceux écrits de l'extérieur, sur la captivité, et qui en réordonnent l'expérience¹³. Évidemment, cette distinction n'est pas parfaitement étanche. Dans la mesure où les galériens écrivaient des lettres et recevaient des réponses (si celles-ci échappaient à la vigilance de leurs geôliers), les écrits *de* la captivité peuvent porter la trace de ceux écrits *sur* la captivité, et vice versa. Tout en tenant compte de ces nuances, je vais me pencher surtout sur les écrits envoyés depuis les galères, afin d'en dégager dans la mesure du possible les principes structurants de l'hétérotopie des galériens protestants.

Les galères consacrent une rupture du lien social qui pouvait aussi conduire à une rupture des attaches familiales, puisque la condamnation faisait honte et surtout peur à la parenté. Or, surpris sur les frontières ou dans les assemblées clandestines, et emprisonnés aussitôt dans la prison la plus proche, puis dans les galères, les protestants avaient comme premier réflexe celui d'écrire, et ce malgré les multiples obstacles qu'il leur fallait contourner afin d'établir ce contact avec l'extérieur. Quelques exemples suffirent à le démontrer. Arrêté à proximité de Strasbourg, le 2 décembre 1685, Louis de Marolles a voulu tout de suite écrire au pasteur Pierre Jurieu, mais l'occasion de le faire ne s'est présentée que six mois plus tard, lorsque le détenu a été transféré à la Tour Saint-Bernard à Paris pour attendre le départ de la grande chaîne vers Marseille.

¹² Voir à ce propos [Étienne Girard], *Histoire des souffrances et de la mort du fidèle confesseur et martyr, M. Isaac Le Fèvre de Chatelchignon, en Nivernois, avocat en parlement* [1703], éd. Gaston Tournier, Le Mas-Soubeyran, Musée du Désert, 1940, les remarques de l'auteur p. 183-184 et 194 ; et pour une considération plus générale de l'exercice d'un contre-pouvoir par le biais de l'écriture, voir R. Whelan, « Les pouvoirs des Mémoires. Les Mémoires protestants à l'époque de la Révocation », *Cahiers de l'Association Internationale des Études françaises*, n° 67, 2015, p. 287-299.

¹³ J'emprunte cette distinction à Éric Méchoulan, « Les écrits de prison et la micro-physique du pouvoir », dans *Écrire en prison, écrire la prison (XVII^e-XX^e siècles). Les Dossiers du Grihl*, dir. Éric Méchoulan, Michèle Rosellini et Jean-Pierre Cavaillé, n° 2011-01, § 11 et 17, <http://dossiersgrihl.revues.org/4875>.

Mais là encore, c'est sous de multiples contraintes qu'il écrit : « Pardonnez, dit-il, au peu d'ordre que vous trouverez en une lettre écrite à bâtons rompus, à la dérobée, et au milieu de 27 galériens »¹⁴. Pareille urgence se fait sentir dans les lettres écrites des galères. En décembre 1694, Pierre Serres, écrivant de la galère au nom – ô combien ironique – de *Fortune*, présente lui aussi ses excuses à son correspondant : « Excusez, Monsieur, si je me sers de petites feuilles. Je ne puis faire autrement étant obligé d'écrire sous mon capot [c'est-à-dire, sa capote, un grand manteau à capuchon] couché, et à plusieurs reprises »¹⁵. Enfin dans un des cachots du port méditerranéen, ces lieux insalubres, souvent mortels, dont on se servait pour casser les plus fortes têtes, Élie Neau était enchanté de mettre la main sur un bout de crayon et de papier qui lui offrait la possibilité de rompre son isolement¹⁶. Si les galériens protestants étaient prêts à prendre les risques attachés à l'acte d'écrire – contrôles, fouilles, bastonnade, mise au cachot – c'était évidemment parce qu'ils obtenaient en retour une aide pratique et un soutien moral qui leur étaient nécessaires. Toutefois, les efforts fournis pour contourner les difficultés rencontrées déterminent aussi ces écrits comme des tentatives de la part des condamnés d'agir sur l'extérieur par l'évocation de leur existence¹⁷. Écrire c'était se réinscrire dans le corps social dont l'unité se construisait sur leur exclusion ; et, pour ce faire, il fallait se raconter, porter témoignage, se réinventer par l'écriture.

Tout témoignage, même le plus véridique, nécessite une mise en récit qui est aussi une mise en intrigue. Or l'un des principes structurants, peut-être le principal, de cette réinvention de soi-même par l'écriture, est une opposition invoquée par les forçats entre justice humaine et justice divine. Les protestants condamnés aux galères ont basculé dans un monde criminel qu'ils avaient ignoré jusqu'alors, et cette réclusion était non seulement afflictive, mais aussi, bien sûr, infamante. À l'été 1686, alors qu'il dépé-

¹⁴ Louis de Marolles à Pierre Jurieu, le 16 mai 1686, lettre reprise intégralement dans la II^e Lettre Pastorale du 15 septembre 1686, *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686, p. 16.

¹⁵ « Extrait de la lettre de M. Pierre Serres de Marseille, du 3 décembre 1694, en réponse à une lettre de consolation qu'on lui avait écrite », *Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français (BPF)*, Paris, Papiers Court 11.1, f^o 55.

¹⁶ [Jean Morin], *Histoire abrégée des souffrances du sieur Élie Neau, sur les galères, et dans les cachots de Marseille*, Rotterdam, Abraham Acher, 1701, p. 85 ; mon édition critique de ce texte, *Le Voyage extraordinaire d'Élie Neau*, paraîtra en 2021.

¹⁷ J'adapte au cas des galériens certains propos d'É. Méchoulan, « Les écrits de prison [...] », art. cit., §10-11.

rissait dans la prison de Dijon, attendant d'être mis à la chaîne, Isaac Le Fèbvre, avocat de profession condamné pour délit de fuite, exprime son grand désarroi dans une petite phrase limpide : «Je suis au rang des scélérats et traité comme un méchant homme»¹⁸. Pour Louis de Marolles, lui aussi avocat avant son arrestation, la condition de criminel qui est celle des détenus protestants est un oxymore : il s'agit, selon lui, d'un «louable crime». Et celui-ci de s'expliquer :

Si nous avons eu le malheur de désobéir à notre grand monarque, consolons-nous de ne l'avoir fait que par la nécessité indispensable où on nous a réduit de lui désobéir. Nous avons préféré l'obéissance que nous devons à la Majesté divine à celle que nous devons à la majesté humaine¹⁹.

Cette opposition, qui s'inspire d'un verset des Actes des Apôtres (Ac 5, 29 : «il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes»), est tout à fait topique dans l'écriture de la captivité, et elle autorise des chrétiens à l'âge moderne, toutes traditions confondues, à assumer leur dissidence par rapport à la norme exigée, et à en faire leur force.

Dans l'écriture produite à partir de l'univers carcéral des galères, écriture qui est autant une projection qu'une connaissance de soi, cette opposition a une double fonction. D'une part, elle sert à justifier ces hommes, dans le sens fort du mot : elle sert à les rendre justes. Ainsi, se rappelant le jour où il fut condamné aux galères perpétuelles, Isaac Le Fèbvre en fait un récit emboîté dans une réalité parallèle :

Les tendres soins que [l']adorable Providence a bien voulu prendre de moi me rassurent au milieu de toutes mes craintes ; il s'est déclaré mon Protecteur dès le jour que les souverains s'assirent sur leur tribunal pour me juger. L'on me pressa sur la sellette ; l'on me dit que j'avais encore ce moment-là pour éviter une condamnation aux galères. Je répondis à la cour que je ne pouvais trahir les mouvements de ma conscience. Je fus condamné par les hommes, et justifié devant Dieu²⁰.

¹⁸ [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre [...]*, op. cit., p. 75.

¹⁹ Lettre de Marolles du 1^{er} janvier 1692 dans [Isaac Jaquelot], *Histoire des souffrances du bienheureux martyr, Mr Louis de Marolles, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage de Sainte-Menehould en Champagne*, La Haye, François l'Honoré, 1699, p. 135. Le destinataire de la lettre n'est pas nommé, mais il s'agit peut-être de Le Fèbvre avec qui Marolles fut accouplé quand la chaîne de Paris arriva début août à Chalon-sur-Saône, où l'attendait la chaîne arrivée de Dijon : voir [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre [...]*, op. cit., p. 84-85 ; voir également A. Zysberg, *Les Galériens [...]*, op. cit., p. 26-29, sur l'itinéraire des trois grandes chaînes de Paris, de Bretagne et de Guyenne.

²⁰ [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre [...]*, op. cit., p. 135.

Se juxtaposent et se superposent ici deux réalités, l'une visible, l'autre invisible, et l'accusé se déplace entre les deux tout en restant sur place, tant dans sa prison au moment où il écrivait que sur la sellette au moment où il fut condamné, ce qui lui permet de trouver « devant Dieu » une version différente de la sentence prononcée contre lui. Est donc juste celui qui demeure fidèle à Dieu, la notion de justice étant prise ici dans son sens théologique²¹. D'autre part, cette opposition met en cause la justice royale, qui du coup s'avère transgressive. Dans une lettre écrite de Marseille en 1686, Le Febvre dénonce une justice royale qui s'arroge un droit qui ne relève pas de sa juridiction :

Le roi le veut, disent-ils, quoiqu'ils sachent, aussi bien que nous, que l'empire de la conscience n'est pas de la juridiction des rois de la terre, quelques grands qu'ils soient, mais uniquement de Dieu, le Roi des Rois, le Roi du ciel et de la terre²².

Rappelons que les galériens étaient frappés de mort civile, ce qui leur interdisait à jamais de prêter serment, de témoigner ou d'agir en justice. En invoquant cette opposition entre justice divine et justice humaine, leur écriture devient un tribunal imaginaire, où se met en scène un procès symbolique, plus ou moins élaboré selon les cas. C'est le procès d'une justice humaine accusée d'usurpation de pouvoir, et, d'ailleurs, de ses agents présentés comme étant complices de pratiques portant atteinte à la justice divine. Cette mise en scène judiciaire est une hétérotopie inversée, puisque c'est la justice française qui est mise sur la sellette, et portée devant un tribunal suprême qui la construit comme son autre. Cette hétérotopie inversée ouvre donc un espace aux forçats protestants, dans lequel, sur le plan imaginaire, ils peuvent se déplacer pour faire appel contre leur sentence et revendiquer leur innocence²³. Ainsi, l'écriture

²¹ Je m'appuie ici sur Pascale Thouvenin, « Justice humaine et justice divine dans les Mémoires de Port-Royal », dans *L'Idée de justice et le discours judiciaire dans les Mémoires d'Ancien Régime*, éd. Jean Garapon et Christian Zonza, Nantes, Cécile Defaut, 2009, p. 55, dont je reprends certaines formules.

²² Lettre de Le Febvre, écrite en 1686 de Marseille, dans [Girard], *Histoire des souffrances de Le Febvre [...]*, op. cit., p. 73.

²³ Lettre de Le Febvre, écrite fin 1698 ou début 1699, dans [Girard], *Histoire des souffrances de Le Febvre [...]*, op. cit., p. 114 : « Il ne m'est arrivé qu'une fois ou deux de leur dire qu'ils violaient tous les droits de l'humanité à l'égard d'un homme qui n'avait donné aucun sujet de plainte à personne, et dont ils connaissaient l'innocence et la sincérité ». Pour une considération plus détaillée de ce procès imaginaire, voir R. Whelan, « La scène judiciaire dans les Mémoires d'Élie Neau, galérien protestant sous le règne de Louis XIV », dans *L'Idée de justice et le discours judiciaire [...]*, op. cit., p. 83-92.

produite à partir de la captivité engage un processus de reconstruction du sujet écrivain qui le rétablit dans son honneur et lui permet de transporter à l'extérieur cette image revalorisée de soi²⁴.

Ces écrits émanant du bagne favorisent aussi l'élaboration d'hétérotopies qui offrent aux galériens la possibilité d'une inversion symbolique de leur abjection ; c'est ma deuxième remarque. La première génération de forçats protestants, condamnés au moment de la Révocation, avait une culture biblique importante, qui leur avait appris à se mesurer à l'aune des Écritures, cette « Bible de l'oreille » transmise tant par la lecture publique des Écritures que par la prédication du pasteur, et que ceux qui savaient lire approfondissaient par la « Bible des yeux »²⁵, si toutefois leur exemplaire (en petit format bien sûr) échappait aux fouilles. La référence biblique est omniprésente dans leurs écrits, tantôt discrète s'agissant des plus instruits, tantôt très en évidence s'agissant des plus simples²⁶. Loi, prophètes, livres historiques, sagesse, psaumes, évangiles, actes des apôtres, épîtres, apocalypse, tous ces livres sont invoqués dans ces lettres à un moment ou à un autre, et rarement dans le bon ordre. On pourrait interroger longuement cette intertextualité biblique²⁷, mais je veux surtout souligner ici les principes structurants de cette appropriation des Écritures par les forçats protestants, appropriation qui est aussi, comme nous le verrons, un déplacement sur le plan imaginaire. Pour ce faire il faut s'arrêter non pas sur telle ou telle citation ou réminiscence, mais plutôt sur les métaphores et métonymies récurrentes qui se cristallisent en une matrice porteuse d'une signification capable de se reproduire dans la mise en récit de leur expérience, qui est aussi, rappelons-le, une mise en intrigue. On ne sera pas étonné d'apprendre que dans ce milieu d'affrontement qu'étaient les galères, cette cristallisation se fait sur le mode agonistique, mettant en valeur l'aspect conflictuel de cette expérience, tout en inversant les polarités. Je retiens ici deux manifestations de cette

²⁴ J'adapte aux galériens un propos d'É. Méchoulan, « Les écrits de prison [...] », art. cit., §21.

²⁵ Je reprends ces concepts de Jean-François Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », dans *Histoire de la lecture dans le monde occidental* [1997], éd. Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, Paris, Seuil, 2001, p. 278-279.

²⁶ Sur cette question, voir Ruth Whelan, « Représentation de soi, représentation de l'autre dans les récits des galériens pour la foi », *Bulletin de l'Institut d'histoire de la Réformation*, Genève, n° 29, 2007-2008, p. 51-70.

²⁷ Voir R. Whelan, « Résistance et spiritualité dans les témoignages des galériens pour la foi », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 156, 2010, p. 231-246.

mise en intrigue agonistique, l'une élaborée à partir de l'Ancien Testament, et l'autre du Nouveau, quoique cette distinction ne soit pas étanche, comme nous allons le voir. Se juxtaposent et se confondent dans ces écrits des forçats deux matrices distinctes, d'une part, celle du combat, et d'autre part celle du spectacle, qui modèlent toutes deux leur représentation de la captivité.

Les lettres envoyées par Élie Neau du fond de son cachot portaient l'en-tête suivant : « du Camp de l'Éternel, à Château d'If de Marseille »²⁸, en-tête emblématique qui, en évoquant cette version française du nom attribué à Dieu dans l'Ancien Testament, mobilise cette assimilation des protestants au peuple d'Israël qui est, comme on sait, un marqueur fort de leur identité à l'âge moderne. Pourtant, si la notion du camp est une métonymie pour le peuple de Dieu, elle peut aussi être invoquée pour exprimer le combat engagé entre ce peuple et ceux qui sont construits comme son autre. Quand le galérien Jean Serres se dit prêt à « déloger [c'est-à-dire déloger de son corps, donc mourir] de dessous ces tentes de Kédar où on ne parle jamais de trêve ni de paix », il se met sur le plan imaginaire à la place du psalmiste qui, quant à lui, se représente entouré de cette tribu descendue d'Ismaël, ennemie du peuple de Dieu, face à laquelle il demande à Dieu une délivrance²⁹. Un pareil déplacement imaginaire a lieu dans la demande que fait Élie Neau à son pasteur :

[...] c'est ici le lieu des combats [...] C'est pourquoi je vous prie de faire l'office de Moïse pendant qu'Israël combat contre Amalek³⁰.

La référence à Moïse, faisant figure d'intercesseur, est topique dans la correspondance émanant des galères, mais remarquons ici que le verbe (« combattre ») est au présent de l'indicatif, ce qui exprime une abolition symbolique de la diachronie. Sur le plan imaginaire, le forçat se situe simultanément à Rephidim dans l'armée d'Israël et à Marseille dans son donjon. Le protestant est enchaîné jour et nuit à la rame ou dans sa prison,

²⁸ Par exemple la lettre de Neau du 5 novembre 1696, dans [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 144.

²⁹ Jean Serres au pasteur Jean de la Place, sieur de la Sauvagerie, le 14 juin 1702, de la Grande Réale (galère), *BPF*, Papiers Court 11.1, f° 162; Ps 120, 5 (voir aussi Gn 25, 13).

³⁰ Lettre de Neau du 14 novembre 1695, dans [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 102. Amalek est le fils d'Éliphas et le petit-fils d'Ésaü (Gn 36, 12 et 16); son nom désigne souvent, comme ici, ses descendants, les Amalécites. Israël dut les combattre à Rephidim, et le succès de la bataille dépendait de Moïse qui veillait du haut de la colline les bras élevés. Lorsque ses bras s'abaissaient, les Amalécites l'emportaient; Aaron et Hur soutinrent les bras fatigués de Moïse jusqu'à ce qu'Israël eût gagné la bataille (Ex 17, 8-16). Ainsi, « l'office de Moïse » désigne la prière, et Israël (le peuple élu), les forçats protestants.

mais sa culture biblique fait de lui un *homo viator* qui sait échapper à ses chaînes pour partir en voyage à travers le temps et l'espace. D'ailleurs, ce déplacement est évidemment une autre actualisation de la notion vétérotestamentaire du «Camp de l'Éternel», puisque depuis sa sortie d'Égypte jusqu'à son arrivée en Canaan, Israël était un peuple nomade vivant sous des tentes³¹. Ce lien agissant entre un présent captif et le passé itinérant du peuple élu donne lieu à un voyage imaginaire qui est sans aucun doute statique, mais qui n'en est pas moins porteur de sens.

Se superpose sur cette matrice vétérotestamentaire celle du spectacle, lui aussi agonistique, puisée dans différents textes du Nouveau Testament. Les galériens protestants aimaient se dire «les athlètes du Seigneur Jésus», et s'emparer des métaphores de la course et de la carrière (dans le sens d'arène ou de voie) pour désigner le milieu conflictuel dans lequel ils vivaient et auquel ils essayaient de survivre³². Écrivant à son pasteur, le 7 octobre 1697, Élie Neau lui avoue que son expérience de l'amour de Dieu l'aide à «combattre avec constance les ennemis de [s]on salut qui s'opposent à [s]a course», associant ainsi cette métaphore paulinienne de la vie chrétienne à celle du combat, mais aussi du camp, puisque c'est son en-tête habituel³³. D'ailleurs, ce langage imagé permet au forçat François-Louis de Kerveno d'encourager René Barraud, son compagnon de souffrances, à la persévérance. Voici ce qu'il lui écrit, dans une lettre de consolation du 3 janvier 1691 :

Courrez dans cette belle carrière où Dieu vous a mis, avec la même fermeté et le même zèle que tous les saints et les martyrs que nous avons pour témoins, afin que vous remportiez le prix duquel ils ont été couronnés³⁴.

Il s'agit évidemment d'un lieu commun tant de la spiritualité chrétienne que de toute une époque qui se représentait, comme on sait, le monde d'ici-bas comme un théâtre. Toutefois, pour les galériens protestants, reclus,

³¹ Voir Ex 33, 8-11.

³² Par exemple, Jean Serres au pasteur Jean de la Place, sieur de la Sauvagerie, le 14 juin 1702, de la Grande Réale (galère), *BPF*, Papiers Court 11.1, f° 160 ; voir Ac 20, 24 ; 1 Co 9, 24-27 ; 2 Thess 4, 7-8 ; Hé 12, 1-2.

³³ [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 170, et Neau de continuer, « Vous voyez par là que je me range sous l'étendard de la vraie milice chrétienne », autre métaphore paulinienne (Éph 6, 10-17), qui s'associe tout naturellement à la matrice agonistique du combat. Voir aussi la lettre du 12 septembre 1690 de F.-L. de Kerveno, sieur de Laubonnière, à R. Barraud, sieur de La Cantinière, « Les amitiés des galères. Lettres de trois gentilshommes protestants détenus au bague de Marseille », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 15, 1866, p. 486.

³⁴ Lettre du 12 septembre 1690, *ibid.*, p. 491.

mais sur le plan imaginaire mis en spectacle et donc entourés de témoins, cette mise en intrigue de leur expérience permettait d'interpréter autrement l'avilissement voulu par le système carcéral, comme le démontre cette remarque de Pierre Serres à leur propos dans une lettre rédigée en 1696 :

Vous êtes sans doute affligé de leur triste état, mais ils ont recours dans tous leurs maux à un Dieu tout-puissant et tout bon qui, les regardant d'un œil bénin et plein d'amour, présente des palmes et des couronnes pour leur récompense et pour les soutenir au milieu d'une terrible carrière, et qui dit à chacun en particulier : Sois fidèle jusques à la mort et je te donnerai la couronne de vie³⁵.

La dernière phrase est une citation des paroles attribuées par l'auteur de l'Apocalypse (2, 10) au Christ ressuscité et glorifié, ce qui fait de lui le spectateur ultime d'un affrontement cosmique dont l'expérience des galériens protestants n'est qu'un épisode, et dont l'issue triomphale est, d'ailleurs, assurée. La superposition ou juxtaposition du camp et du spectacle, avec à l'arrière-plan, d'une part, Israël face à ses ennemis, et d'autre part, les premiers chrétiens dans l'arène romaine, construit une hétérotopie inversée. Car c'est dans la captivité et à partir de ce lieu autre que le système carcéral des galères est assimilé à la fois aux ennemis d'Israël et aux cirques romains persécuteurs de chrétiens. Sur le plan symbolique, ce milieu impitoyable est donc construit comme l'autre du Tout-Autre, redoutable inversion des polarités agonistiques, dont il ne faut pas sous-estimer la puissance contestataire.

Ce déplacement « dans les régions du symbolique », pour emprunter une expression à Michel de Certeau³⁶, permet, comme tout voyage, de porter au retour un autre regard sur soi et sur son existence présente. Pour les galériens protestants, la lecture ou la réminiscence des Écritures promeut un recadrage de leur expérience qui modifie l'angle de vue selon lequel ils vivent le temps sans lendemain de la captivité³⁷ : c'est ma première constatation. Quand Isaac Le Fèvre, décédé en captivité en 1702, envisage cette mort qui le guette comme l'occasion « de [s]'introduire dans cette cité », allusion évidente à la nouvelle Jérusalem dont

³⁵ Lettre de Pierre Serres du mois d'avril 1696 (et non pas de 1699), « Journal des galères. Extrait de lettres écrites par les fidèles confesseurs de Marseille », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 18, 1869, p. 38-39.

³⁶ Michel de Certeau, « La lecture absolue. Théorie et pratique des mystiques chrétiens : XVI^e-XVII^e siècles », dans *Problèmes actuels de la lecture*, éd. Lucien Dällenbach et Jean Ricardou, Paris, Clancier-Guénéaud, 1982, p. 68.

³⁷ J'emprunte cette idée à É. Méchoulan, « Les écrits de prison [...] », art. cit., § 12.

parle l'Apocalypse, il inscrit son sort présent dans un passé, celui d'Israël, qu'il actualise, se figurant en exode, en marche vers la cité céleste, ce qui ouvre devant lui des perspectives d'avenir³⁸. Cette abolition symbolique de la diachronie trompe l'ennui de la détention, et paradoxalement remet en mouvement la vie du détenu qui, en dépit de ses chaînes, se voit s'acheminer dans une voie qui est celle du salut³⁹.

Deuxième constatation, ce recadrage a aussi le pouvoir d'induire un autre comportement. Victime d'une bastonnade qui l'a conduit au bord du tombeau, Pierre Serres raconta plus d'un an après dans une lettre comment il s'emparait de la matrice du spectacle pour entretenir sa résistance défaillante.

Je me disais que j'étais en spectacle à Dieu, aux anges et aux fidèles qui avoient tous les yeux sur moi, qui étaient pour moi, et qui me disaient tous ensemble : tiens ferme ce que tu as de peur qu'un autre ne te ravisse ta couronne⁴⁰.

S'emboîtent et s'entrecroisent ici non pas des citations exactes de différents textes néotestamentaires mais des allusions remaniées qui évoquent aussi en arrière-plan les figures tant de l'apôtre Paul que du Christ⁴¹. Autrement dit, nous sommes en présence d'une incorporation dynamique dans une pratique dialogale intérieure de paroles scripturaires lues ou entendues, ce qui constitue autrement le sujet qui se parle ainsi, lui permettant d'adopter dans le *hic et nunc* de l'affrontement carcéral une posture de résistance⁴². C'est un processus qu'on pourrait dire de réfraction mentale, puisqu'il renvoie simultanément à la réalité carcérale et à une poétisation,

³⁸ [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre [...]*, op. cit., p. 124 ; voir aussi [Morin], *Histoire abrégée [...]*, op. cit., p. 158 ; « Les forçats de Louis XIV. Lettre des galériens Bancillon, Fontblanche et Serres Le Jeune à Mademoiselle de Peray », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 17, 1868, p. 119.

³⁹ [Morin], *Histoire abrégée [...]*, op. cit., p. 32 : « le Seigneur me fait connaître la voie du salut, et, [...] en même temps, il me fait marcher en elle » (réminiscence de Ps 119, 1-3) ; et p. 268, Cantique VIII de Neau : « Et sans jamais broncher/ On me verra marcher/ Jusqu'au bout de ma course ».

⁴⁰ « Un forçat des galères de Louis XIV. Lettre de David Serres à M. de Saint-Benoît, pasteur à Lausanne », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 24, 1875, p. 452 (avec une erreur de transcription) ; cette lettre du 8 janvier 1702 n'est pas de David Serres, mais bien de son frère aîné, Pierre, qui, contrairement à ce que l'on dit dans l'introduction à ce document, ne mourut pas au bagne.

⁴¹ Dans l'ordre des allusions, 1 Co 4, 9 (spectacle ; paroles de Paul) ; Hé 12, 1 (nuée de témoins) ; Ap 3, 11 (couronne ; paroles du Christ glorifié).

⁴² J'adapte aux galériens une remarque d'É. Méchoulan, « Les écrits de prison [...], art. cit., § 23.

voire à une mythification de celle-ci. Cette vision double de leur condition de forçat s'exprime dans toutes les feuilles de leur correspondance, et peut se résumer dans la formule lapidaire de Pierre Serres qui se dit dans un «état abject aux yeux du monde», mais trouve qu'il s'agit à vrai dire d'«une défaite imaginaire»⁴³. Cette stratégie discursive réfractrice est ainsi propre à reconfigurer l'abjection carcérale selon un mode plus tonique, ce qui permet aux détenus de ne pas sombrer dans le défaitisme. En somme, la lecture des Écritures induit un voyage intérieur qui effectue une transposition en terre sainte du vécu de la captivité, ce qui en modifie radicalement la signification. De plus, par le biais des procédés d'emboîtements et de croisements intertextuels, de juxtapositions et de superpositions (qui ne sont pas sans rappeler la logique du bricolage décrite par Lévi-Strauss), par ce biais, donc, l'avilissement voulu des forçats protestants devient une anamorphose, c'est-à-dire une représentation déformée dont l'apparence réelle ne se donne que sous un autre angle, celui déterminé par ce voyage intérieur. Ceci m'amène à ma troisième et dernière remarque.

Le régime disciplinaire de la France moderne supposait, de l'avis de Michel Foucault, «un dispositif qui contraigne par le jeu du regard ; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir»⁴⁴. Or l'univers carcéral des galères participait de ce régime spéculaire par la mise en scène du corps du condamné à toutes les étapes du processus punitif. Le procès et la sellette, la cérémonie du ferrement, le spectacle itinérant de la grande chaîne traversant le royaume, le rasage du crâne, l'enchaînement au banc de la galère, et même la bastonnade, tout se déroulait à la vue de spectateurs venus parfois nombreux pour y assister. Les forçats protestants étaient conscients du rôle qu'on leur attribuait dans ce théâtre de la sanction disciplinaire, comme le démontre la remarque suivante de Louis de Marolles :

Nous sommes mis sur l'échafaud qui doit porter la terreur par tout le royaume, et sur lequel doit éclater la vengeance que le roi fait sentir à ceux qui n'acquiescent pas à ses ordres⁴⁵.

⁴³ «Extrait de la lettre de M. Pierre Serres de Marseille, du 3 décembre 1694, en réponse à une lettre de consolation qu'on lui avait écrite», *op. cit.*, f° 50.

⁴⁴ M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 173.

⁴⁵ Lettre de Marolles du 1^{er} janvier 1692 dans [Jaquelot], *Histoire des souffrances de Louis de Marolles [...]*, *op. cit.*, p. 134-135. Pour David Serres les galères sont des «gibets flottants» (lettre du 31 octobre 1702, dans «Journal des galères [...]», *op. cit.*, p. 482).

L'échafaud est employé ici de façon métaphorique pour désigner la mise en spectacle du corps supplicié du condamné, dont l'objectif était non seulement de manifester le pouvoir royal, mais aussi de diffuser une pédagogie de l'effroi qui produirait par ricochet un effet dissuasif sur les spectateurs⁴⁶. Même en réclusion et soumis au régime cellulaire, les forçats n'échappaient pas à ce rapport spéculaire intrusif, car leurs geôliers étaient eux aussi pris dans l'engrenage de cette pédagogie préventive, et portaient, pour la plupart, un regard impitoyable sur le corps meurtri des détenus⁴⁷. Or, grâce à leur culture religieuse, les forçats protestants ont su se soustraire à ce regard pour partir à la rencontre d'un autre qui avait le pouvoir de transformer ce théâtre punitif en lieu sacré.

Que ce soit dans les galères ou dans les cachots, la lecture ou la remémoration de l'Écriture transformait cet espace, marqué par la rupture et l'aliénation, en un « espace de voix », « un signifiant de l'Autre »⁴⁸. La Bible est pratiquée par les forçats protestants comme un lieu de parole, tantôt celle du destinataire, tantôt celle du destinataire, et parfois toutes les deux confondues⁴⁹. Dans la crainte de recevoir de nouveau la bastonnade, Pierre Serres s'est rappelé ce verset biblique pour se calmer : « Ne crains point vermisseau de Jacob, je serai toujours avec toi ». Et Serres de remarquer :

Je mis dans mon cœur ces paroles comme si Dieu venait immédiatement de les faire entendre à mes oreilles⁵⁰.

La lecture ou la remémoration de la Bible apparaît donc ici comme une manière d'écouter une parole que le croyant reconnaît être de Dieu. Mais elles sont aussi un moyen d'apprendre à parler à cet Autre dont la présence se communique au galérien par l'intermédiaire de cette parole. À ceux qui s'étonnaient des connaissances théologiques

⁴⁶ Voir M. Vigié, *Les Galériens du roi*, *op. cit.*, p. 15.

⁴⁷ Lettre de Le Fèbvre, écrite en 1686 de Marseille, dans [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre [...]*, *op. cit.*, p. 61 : « Votre lettre m'a été rendue le plus heureusement du monde, dans un temps où je suis plus observé et plus resserré que jamais. On n'ose m'approcher, ni me parler, et l'on refuse l'entrée de la galère sur laquelle je suis à tous ceux qui demandent à me voir » ; [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 151-152.

⁴⁸ M. de Certeau, « La lecture absolue [...] », art. cit., p. 69-71.

⁴⁹ J'adapte des propos de M. de Certeau, *ibid.*

⁵⁰ Pierre Serres, lettre du 8 janvier 1702, dans « Un forçat des galères de Louis XIV [...] », art. cit., p. 456 ; le vermisseau de Jacob (Is 41, 14) revient de façon topique dans la correspondance des galériens ; voir, par exemple, la prière de Neau dans [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 103.

d'Isaac Le Fèbvre, qui n'avait jamais fait d'études de théologie, celui-ci répondait :

Je n'ai étudié ni appris les choses que je vous dis que depuis que je suis forçat, et prisonnier du Seigneur Jésus Christ, et son écolier domestique ; ce n'est pas moi seul qui ai appris à parler dans les fers, et à prier sur la mer, mes chers compagnons ont reçu les mêmes grâces⁵¹.

Le Fèbvre rejoint ici (sans le savoir) Le Maître de Sacy, pour qui six mois de prison équivalaient à six années de *peregrinatio academica*, jugement qui serait léger venant de la part de quelqu'un qui n'en avait pas fait l'expérience⁵². La détention fait paradoxalement voyager, et la Bible, cet espace de voix, devient un livre de voyage où, en fréquentant le Maître, le forçat apprend à parler une nouvelle langue, que Pierre Butaud, sieur de Lençonnière, dénomme « le langage du ciel »⁵³.

Parler ou bien chanter, car les galériens protestants étaient des hommes qui chantent. Dans une lettre du 2 juillet 1686, écrite du cachot de la Tour Saint-Bernard, où il attendait le départ de la grande chaîne, Louis de Marolles avoue :

Je prends même la liberté de chanter quelques psaumes, comme j'ai fait dans tous les lieux de ma captivité⁵⁴.

Or les murs des prisons répercutaient ce chant, ce qui pouvait causer beaucoup d'ennuis à ceux qui osaient braver l'interdiction qui pesait sur cet acte. Transféré des galères au fort Saint-Nicolas (dit la Citadelle) dans

⁵¹ [Girard], *Histoire des souffrances de Le Fèbvre*, *op. cit.*, p. 117.

⁵² Nicolas Fontaine, *Mémoires ou histoires des solitaires de Port-Royal*, éd. P. Thouvenin, Paris, Champion, 2001, p. 837 : « On faisait voyager les jeunes gens dans les pays étrangers pour leur former l'esprit, mais [...] un petit voyage seulement de six mois à la Bastille leur servirait beaucoup plus [...] qu'un voyage de six ans ». Voir également É. Méchoulan, « Les écrits de prison [...] », art. cit., § 8.

⁵³ C'est la prière de Neau : « Donne-moi une âme qui soit ton épouse, qu'elle en mérite le nom, et qu'elle en ait la voix et le langage. C'est par là, ô mon cher Sauveur, que je connaîtrai que je t'aime solidement, si sans me lasser jamais par faiblesse de courage, *je prends plaisir* dans les angoisses, *dans les opprobres*, dans les persécutions, et dans les oppressions pour ton glorieux nom » ([Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 17) ; la prière fait allusion (en italiques) à 2 Co 12, 10. Voir également la Lettre du 1^{er} janvier 1691 de P. Butaud, sieur de Lençonnière, à R. Barraud, sieur de La Cantinière, « Les amitiés des galères [...] », art. cit., p. 488.

⁵⁴ Lettre de Marolles du 2 juillet 1686 dans [Jaquelot], *Histoire des souffrances de Louis de Marolles*, *op. cit.*, p. 64. Il continuait cette pratique à Marseille (voir p. 136) ; sur la Tour Saint-Bernard (appelée aussi la Tournelle), voir M. Vigie, *Les Galériens du roi*, *op. cit.*, p. 114-126.

le port de Marseille, Élie Neau chantait haut, ce qui lui valut plus d'un mois au cachot avant d'être transféré cette fois-ci au Château d'If⁵⁵. Là aussi, il continuait à chanter, comme le faisaient également les autres détenus protestants, parmi lesquels était Paul Berger (dit Ragatz). Or ce chant continuait à résonner dans ce lieu si redouté, du moins sur le plan imaginaire, transmettant aux forçats qui s'y succédaient une résilience qui leur permettait de surmonter le choc. Ainsi, quelques années plus tard, Pierre Serres, se souvenant de son propre transfert à If, et de l'horreur que cet endroit lui inspirait, dit s'être rappelé que « tout désagréable qu'il soit, il avait retenti du temps de MM. Berger et Neau [...] des louanges de Dieu ; je dis en moi-même que ce lieu n'est redoutable ; c'est ici la maison de Dieu, c'est ici la porte des cieux »⁵⁶. Leur pratique des Écritures métamorphosait un lieu d'agression et de solitude en un espace de rencontre, où pouvait avoir lieu un dialogue intérieur, qui toutefois s'extériorisait par le biais du chant. Et, comme la métaphore de la porte des cieux l'indique, cette pratique individuelle – qui peut par des effets de résonance devenir collective – ouvre l'enceinte de la prison et invite au voyage, à l'itinérance spirituelle vers l'outre-monde.

Or cette itinérance spirituelle est aussi un déplacement motivé par le désir, la motion (c'est-à-dire le mouvement) et l'émotion étant liées, comme le remarque Michel de Certeau⁵⁷. Soumis au régime cellulaire pendant de très longs mois, Élie Neau a su trouver une porte vers l'outre-monde, et résume ainsi cette expérience :

Je suis seul, séparé de tous les hommes, observé par des sentinelles qui me veillent incessamment. Ô que je serais malheureux, si le Dieu de mon âme ne me faisait dire avec assurance, je ne suis pas seul, car j'ai mon bien-aimé avec moi⁵⁸ !

La remémoration de l'Écriture, ici le Cantique des Cantiques, devient une « citation de voix » (autre formule de Certeau⁵⁹), instaurant un dialogue

⁵⁵ [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 114-115.

⁵⁶ Pierre Serres, lettre du 8 janvier 1702, dans « Un forçat des galères de Louis XIV [...] », art. cit., p. 463, avec une erreur de transcription et une omission ; voir *BPF*, *Papiers Court* 11.1, f° 145.

⁵⁷ M. de Certeau, « La lecture absolue [...] », art. cit., p. 73.

⁵⁸ [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 97 (allusion à Ct 2, 16 et 7, 10) ; voir aussi R. Whelan, « Parle-moi, car j'ai peur : parole et confiance dans l'*Histoire des souffrances* d'Élie Neau, galérien protestant », dans *Risquer la confiance*, éd. Simone de Reyff, Michel Viegnès et Jean Rime, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 59-73.

⁵⁹ M. de Certeau, « La lecture absolue [...] », art. cit., p. 77.

transformateur de celui qui s'y prête. Quelque chose s'énonce ici qui n'est pas le texte mais plutôt une rencontre qui transmue l'isolement cellulaire en un lieu d'intimité profonde et de compagnonnage de l'âme vécus selon la spiritualité du Cantique et son échange amoureux entre l'Épouse et l'Époux. Le forçat se sent accompagné et se met à parler sous cette influence. Dans une longue prière rédigée en captivité, et dans certaines de ses lettres, Neau fait état des affections qu'il ressentait au plus profond de lui, employant volontiers un lexique mystique pour exprimer cette expérience. Il s'agit d'une rencontre amoureuse entre le galérien et le Tout-Autre qui le faisait « goûter », dit-il, et « savourer » « une suavité très délectable », malgré l'abjection dans laquelle il vivait⁶⁰. La rencontre dérange, c'est-à-dire selon son étymologie, elle déplace, fait bouger, modifiant ainsi l'expérience de la personne dérangée. Ici, ce déplacement vers l'intérieur se révèle être une affaire de bouche, comme l'est d'ailleurs la lecture (autre remarque de Certeau⁶¹). Je veux dire par là une affaire de sensations, d'émotions et de corps, comme le démontre ce langage corporel qu'emploient les galériens pour exprimer cette attente de l'Autre, cette rencontre qui débouche sur un jardin des délices.

Il s'agit d'un voyage mystique auquel ils étaient nombreux à participer, si l'on tient compte du nombre de fois que revient l'expression de leur désir de s'abreuver ou de se noyer dans « un fleuve de chastes délices », expression qui relève du discours mystique, mais qui se trouve aussi dans le psautier⁶². Leur culture religieuse les enracinait donc, corps et âme, dans une relation Je-Tu, relation amoureuse qu'ils ont su mobiliser en captivité pour écrire autrement, et peut-être aussi sentir autrement, leur corps meurtri de « forçat qui se voit abîmé de coups », pour emprunter une expression au galérien Pierre Serres⁶³. La relation érotisée entre l'Épouse et l'Époux n'est pas la seule relation dont ils se servent pour enchâsser leur expérience. Ils utilisent aussi volontiers des métaphores tant paternelles que maternelles pour exprimer une rencontre propice à l'apaisement de la douleur lancinante de la captivité. Ce qui semble avoir

⁶⁰ [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 18, 89, 169, 170, 173 (« goûter ») ; p. 18, 169 (« savourer ») ; p. 133 (« suavité très délectable ») ; voir aussi p. 145. Voir également R. Whelan, « Mysticism in captivity : Élie Neau, French Protestant Galley Slave », dans *Mysticism in the French Tradition. Eruptions from France*, éd. Louise Nelstrop et Bradley B. Onishi, Farnham, Ashgate, 2015, p. 221-242.

⁶¹ M. de Certeau, « La lecture absolue [...] », *art. cit.*, p. 75.

⁶² [Morin], *Histoire abrégée [...]*, *op. cit.*, p. 16, 18, 19, 147 ; voir la lettre de David Serres à Mille de La Roque, le 4 février 1695, *BPF*, Papiers Court 11.1, f° 18 ; Ps 36, 9.

⁶³ Lettre de Pierre Serres du 30 juin 1698, citée dans G. Tournier, *Les Galères de France [...]*, *op. cit.*, I/1, p. 116.

été important pour eux, c'était de réinscrire leur vie dans un rapport de tendresse qui leur faisait sentir se poser sur eux, ne serait-ce que sur le plan imaginaire, un regard autre qui aurait le pouvoir de les soustraire au miroir impitoyable où se regardaient galériens et geôliers⁶⁴.

L'écriture de soi qui s'élabore à partir de l'hétérotopie des galères donne donc corps au sujet écrivant, lui permettant de se recomposer par la mise en intrigue de son expérience. Les stratégies d'écritures, la cartographie et le voyage intérieur s'inspirent de la culture religieuse des galériens protestants et les situent dans le mouvement d'un récit qui est paradoxalement libérateur. Les protestants condamnés aux galères sont embarqués contre leur gré dans un voyage qui les achemine vers l'abjection, mais par le biais de l'écriture (et des Écritures), l'aviissement voulu par le système carcéral se transmue sur le plan symbolique en un cheminement glorieux. Cette inversion de l'hétérotopie du bague rend possible une réinscription dans la société qui les exclut puisqu'elle leur permet de se dire autrement. En réalité rien n'a changé, puisque les galériens ne se sont pas échappés de leurs chaînes, et leur voyage intérieur est un oxymore : il a lieu sur place. Toutefois, ce voyage induit un changement de perspective chez celui qui l'entreprend. Laissons le dernier mot au forçat nommé Jean Fayon, catholique romain condamné aux galères pour désertion en 1687 et qui s'est converti au protestantisme. Voici ce qu'il écrit du château d'If, le 28 septembre 1700 :

La divine Providence [...] m'a introduit dans un lieu de ténèbres, à le regarder des yeux de la chair, mais aux yeux de l'esprit, ce lieu m'est un temple du Dieu vivant⁶⁵.

Le voyage intérieur permet aux galériens protestants de vivre la disgrâce des galères comme une grâce. Et les récits de ce voyage qu'ils

⁶⁴ C'est ce que leur offrait aussi la correspondance ; voir Pierre Serres, lettre du 8 janvier 1702, dans «Un forçat des galères de Louis XIV [...]», art. cit., p. 448 : «Je ne saurais vous dire quel me fut le plus sensible ou de la rigueur de mes coups ou de la douceur et de l'onction qui coulait de vos paroles [...] aussi vos expressions tendres et compatissantes me furent-elles un beaume très précieux qui adoucit non seulement en un moment ce qui pourrait y rester de douloureux, mais qui me fit encore trouver mes cicatrices très agréables, à les considérer par les yeux de l'âme».

⁶⁵ «Un prosélyte des galères. Relation touchant la conversion et les souffrances de Jean Fayon», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, n° 17, 1868, p. 340.

envoient à leurs destinataires sont des appareils de réfraction où s'élabore une résistance en face de l'oppression qui, dans les régions du symbolique où ils se déplacent (sur place), ouvre devant eux des perspectives d'exode.

Ruth WHELAN
National University of Ireland Maynooth

« Itinérances spirituelles » : le concept évoque tout autant les actes quotidiens ou occasionnels de la piété du fidèle, dans l'allant qu'il déploie pour se rapprocher de Dieu, que la cartographie mentale qu'il emprunte ou s'invente, pour pénétrer les régions célestes. Ce dynamisme spirituel recouvre une diversité de formes et d'expériences, qui ne conduisent pas toutes vers le succès, loin s'en faut, mais qui interrogent la capacité du croyant à penser et à mettre en scène sa foi, par-delà les aléas conjoncturels d'une époque. Les vingt-quatre études réunies dans ce volume envisagent ainsi les diverses modalités possibles du voyage intérieur du chrétien, tel qu'il se donne à lire dans la sphère européenne, et jusqu'en Amérique, entre le xv^e et le xviii^e siècle.

Inès Kirschleger est maître de conférences (littérature française, xvii^e-xviii^e siècle) à l'université de Toulon. Elle est l'auteur de travaux portant sur la spiritualité des réformés de l'âge classique.

Françoise Poulet est maître de conférences (langue et littérature françaises, xvii^e siècle) à l'université Bordeaux Montaigne. Elle est l'auteur d'une thèse sur l'extravagance dans le roman et le théâtre des années 1620-1660.